

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 26 mars à 13 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay  
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza  
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier  
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac  
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Gaétan Lacelle, maire suppléant de Nominique  
*(au terme la résolution 2018.08.187)*  
M. Michel Dion, maire de Kiamika  
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel  
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces  
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain  
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf  
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve  
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul  
M. Étienne St-Louis, maire suppléant de Notre-Dame-du-Laus  
*(au terme la résolution 321-12-2017)*  
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe  
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13227-03-19

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le point suivant :

- Société d'aménagement et de gestion environnementale (SAGE) du bassin versant du lac des trente et un milles

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13228-03-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par

Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 26 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13229-03-19

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 13 février 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 MARS 2019**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le comité administratif lors de la séance du 19 mars 2019, à savoir :

- Demande d'appui de la ville de Mont-Laurier quant au classement de la MRC d'Antoine-Labelle auprès du gouvernement du Québec et du ministère des Finances;
- Demande d'appui de la MRC d'Argenteuil quant à un appui à la ville de Mirabel concernant ses démarches afin d'obtenir un prolongement du réseau vers le site aéroportuaire de Mirabel, en provenance de la gare de Deux-Montagnes.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13230-03-19

**DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Procès-verbal du Comité de gestion du territoire public intramunicipal (TPI) | 7 février 2018
- Compte-rendu du comité de suivi PADF | 30 août 2018
- Compte-rendu du comité paritaire de l'entente de partenariat MRC-CTAL | 10 décembre 2018

- Compte-rendu du comité paritaire de l'entente de partenariat MRC-CTAL | 25 janvier 2019
- Compte-rendu du comité paritaire de l'entente de partenariat MRC-CTAL | 7 février 2019
- Procès-verbal de la Commission d'aménagement | 14 décembre 2018
- Compte-rendu du Comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 24 janvier 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13231-03-19

**PRINCIPES QUANT AUX CAUTIONNEMENTS POUR LA CTAL**

ATTENDU l'entente de partenariat intervenue entre la MRC et la Coopérative de solidarité de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL), qui a pour objet l'opération et la gestion du réseau numérique de fibres optiques à la maison à être construit par la MRC;

ATTENDU que la MRC est et pourra être appelée à se porter caution de certaines des obligations de la CTAL;

ATTENDU que le règlement no 470 décrétant un emprunt de 50 245 811\$ pour la réalisation du projet Brancher Antoine-Labelle prévoit la répartition des dépenses entre les municipalités dont le territoire fait partie de la MRC dans le cadre de la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité que les sommes que la MRC pourrait devoir verser à un créancier en raison d'un cautionnement des obligations de la CTAL, soient réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de la MRC, en fonction de la répartition des dépenses établie dans le Règlement n° 470 décrétant un emprunt de 50 245 811\$ pour la réalisation du projet Brancher Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13232-03-19

**CAUTIONNEMENT CTAL - FINANCEMENT DESJARDINS**

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle, ci-après la CTAL, désire obtenir de Desjardins un prêt à terme sur cinq (5) ans d'un montant de 2 500 000 \$, dans le but de financer ses activités courantes pendant le démarrage de ses opérations;

ATTENDU la proposition de financement de Desjardins;

ATTENDU qu'à titre de garantie, Desjardins exige que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) se porte caution de cette obligation à

hauteur de 100 % du montant du prêt;

ATTENDU l'entente de partenariat intervenue entre la MRCAL et la CTAL qui a pour objet l'opération et la gestion du réseau numérique de fibres optiques à la maison à être construit par la MRCAL;

ATTENDU que la MRCAL doit demander l'autorisation de se rendre caution, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité que la MRC se porte caution du prêt d'un montant de 2 500 000 \$ sur un terme de cinq (5) ans, à être contracté par la CTAL auprès de Desjardins, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement (joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »), conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et le préfet à signer les documents requis pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13233-03-19

**RECOMMANDATION DU COMITÉ DE TRAVAIL IHV -  
PRINCIPES GÉNÉRAUX DE BRANCHEMENT**

ATTENDU la recommandation du comité de travail Internet haute vitesse, lors de la rencontre du 18 février 2019 quant aux cas d'exception pour les principes généraux de déploiement du réseau de fibres optiques;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la recommandation du comité Internet haute vitesse quant aux cas d'exception pour les principes généraux de déploiement du réseau de fibres optiques.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13234-03-19

**OCTROI DE CONTRAT - SÉCURITÉ DES CENTRES DE  
DONNÉES INTÉRIEURS (ADM-12-2019)**

ATTENDU l'appel d'offres ADM-12-2019 quant aux systèmes de sécurité destinés à protéger les centres de données intérieurs situés à l'hôtel-de-ville de Nominique, à l'hôtel-de-ville de Kiamika, à la bibliothèque du secteur des Ruisseaux à Mont-Laurier et à l'Édifice Émile-Lauzon à Mont-Laurier;

ATTENDU la soumission déposée par ADT en date du 24 mars 2019;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-12-2019 quant aux systèmes de sécurité des centres de données intérieurs à ADT, pour un montant de 20 163,17 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13235-03-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONSENTEMENTS  
DE TRAVAUX SUR COMMANDE (TRAVAUX  
PRÉPARATOIRES)**

ATTENDU qu'afin de procéder à la construction du réseau numérique de fibre optique dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle la MRC devra préalablement faire exécuter des travaux préparatoires;

ATTENDU que le règlement n° 389 délégrant certains pouvoirs à la secrétaire-trésorière directrice générale permet à la secrétaire-trésorière directrice générale d'autoriser des dépenses jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

ATTENDU que, pour la bonne marche du projet, la secrétaire-trésorière directrice générale pourrait avoir à autoriser une commande de travaux préparatoire dont le montant excède le seuil de 15 000 \$;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les consentements de travaux sur commande dans le cadre des travaux préparatoires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13236-03-19

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES  
RELATIVES AUX DEMANDES D'UTILISATION DES  
STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT**

ATTENDU les demandes d'utilisation des structures de soutènement dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à procéder au paiement des factures relatives aux demandes d'utilisation des structures de soutènement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE SITUATION DU FONDS D'APPUI AU  
RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2019**

La directrice générale fait un état de situation du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour l'année 2019. Elle rappelle les priorités régionales, soit assurer la compétitivité économique

des Laurentides, valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens, offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables, encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire et optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Les maires et mairesses sont informés que le cadre de gestion est le même qu'en 2017. Ainsi, pour être admissible, un projet doit contribuer à l'attractivité des milieux de vie ou au développement.

Le préfet informe que pour les années 2019-2020, le montant disponible est de 3 005 449 \$ et qu'un montant de 487 423 \$ est réservé par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides pour la MRC d'Antoine-Labelle, à titre de MRC dévitalisée.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13237-03-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE QUANT À L'ENTENTE DE SERVICES CONCERNANT L'EXERCICE DE CERTAINES RESPONSABILITÉS APPARTENANT AUX MRC ET À LA VILLE DE MIRABEL POUR LA RÉGION DES LAURENTIDES 2019-2021**

ATTENDU que les MRC de la région des Laurentides estiment qu'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides qu'un espace de coordination, de réseautage et de concertation soit institué et que des ressources lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la région des Laurentides dans un esprit de solidarité;

ATTENDU qu'en vertu des articles 678 et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), les MRC peuvent adopter des ententes intermunicipales relativement aux domaines de leur compétence;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur ton territoire;

ATTENDU que dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales ainsi que leurs interventions auprès des différents paliers gouvernementaux, les MRC ont formé le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides et de ses MRC constituantes de formaliser et fixer les orientations et les mandats du Conseil des préfets de même que de lui fournir les ressources nécessaires ou utiles à ses buts;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle autorise le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente de services concernant l'exercice de certaines responsabilités appartenant aux MRC et à la Ville de Mirabel pour la région des

Laurentides, prévoyant une contribution financière de 12,32 % pour la MRC d'Antoine-Labelle dans les dépenses de fonctionnement et d'administration, le tout, à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13238-03-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE QUANT À L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'entente sectorielle sur la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et entraîneurs du Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides et d'autoriser la direction générale et le préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite entente.

Il est de plus résolu d'autoriser l'engagement financier de la MRC d'Antoine-Labelle pour un montant de 4 600 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021 et d'autoriser les services financiers à procéder au paiement tel que requis à l'entente, à même le fonds de développement des territoires (FDT);

Il est de plus résolu de nommer la directrice générale, Me Mylène Mayer, ou toute autre personne déléguée par cette dernière, afin de siéger sur le comité directeur, conformément à l'article 21.23.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13239-03-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE QUANT À L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE BIOALIMENTAIRE DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'entente sectorielle sur la mise en œuvre de la stratégie bioalimentaire des Laurentides et d'autoriser la direction générale et le préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite entente.

Il est de plus résolu d'autoriser l'engagement financier de la MRC d'Antoine-Labelle pour un montant de 5 000 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021 et d'autoriser les services financiers à procéder au paiement tel que requis à l'entente, à même le fonds de développement des territoires;

Il est de plus résolu de nommer la directrice générale, Me Mylène Mayer, ou toute autre personne déléguée par cette dernière, afin de siéger sur le comité directeur, conformément à l'article 21.23.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13240-03-19

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC d'Antoine-Labelle est dans l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'acheminer ledit rapport au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13241-03-19

**PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE  
(SCRSI) RÉVISÉ**

ATTENDU la présentation effectuée par le coordonnateur régional en incendie;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le projet du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) révisé et de recommander sa présentation à une prochaine rencontre de la table technique afin de connaître les commentaires des directeurs généraux des municipalités et des directeurs en incendie.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13242-03-19

**ÉTAT DE SITUATION DU PLAN D'ACTION  
GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE  
ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)**

ATTENDU que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides est fiduciaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la région des Laurentides,

ATTENDU que le Conseil a établi la part de du Fonds attribuée à chacune des MRC de la région des Laurentides pour la période 2018 à 2022 pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) ;

ATTENDU que la part de la MRC d'Antoine-Labelle pour cette période se chiffre à 763 766,76 \$ sur une enveloppe totale de 4 220 513,10 \$;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le tableau faisant état de la ventilation de la part du FQIS attribuée à chacune des MRC de la région des Laurentides pour la mise en œuvre du PAGIEPS.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*



M. Luc St-Denis quitte la séance, il est 13 h 35.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13243-03-19

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR  
L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION  
SOCIALE (PAGIEPS) - COMPOSITION DU COMITÉ  
D'ANALYSE LOCAL**

ATTENDU que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides est fiduciaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la région des Laurentides,

ATTENDU qu'un appel de projets sera lancé dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS);

ATTENDU que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides souhaite qu'un comité d'analyse local puisse établir les priorités locales, analyser les projets en provenance du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et faire recommandation au comité mandataire et au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides;

ATTENDU la recommandation de la CDC quant à la composition du comité local;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité que soit formé un comité d'analyse local des projets soumis dans le cadre du PAGIEPS et que celui-ci soit composé comme suit :

- Un représentant du CISSSL
- Un représentant de la direction générale de la MRC
- Un élu de la MRC
- Un représentant d'Emploi Québec
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire (CDC)
- Un agent de développement économique
- Un représentant de du milieu de l'éducation
- Un représentant de Centraide

Il est de plus résolu que le préfet ou, à défaut, le préfet suppléant siègera au comité d'analyse local à titre d'élu de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13244-03-19

**SUIVI | PROJET EMPLOYABILITÉ**

ATTENDU l'offre présentée par Visages régionaux à Zone Emploi d'Antoine-Labelle pour des services de marketing territorial;

ATTENDU que les services proposés définiraient le positionnement stratégique de la MRC d'Antoine-Labelle et pourraient contribuer à améliorer l'employabilité sur le territoire;

ATTENDU que le projet serait piloté par Zone Emploi d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à contribuer au projet pour un montant de 5 000 \$ à même le Fonds de développement de territoire (FDT).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **RENCONTRE | PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU BESOIN DE MAIN-D'OEUVRE DANS LA RÉGION**

La directrice générale informe les maires et mairesses de la tenue d'une rencontre où seront notamment présentés les résultats des sondages portant sur les besoins de main-d'œuvre dans la région, laquelle se déroulera le 18 avril 2019. Une invitation sera transmise par Zone Emploi aux municipalités.

\*\*\*\*\*

### **INFORMATION - PROGRAMME DE MISE EN COMMUN ET REGROUPEMENT ET PROGRAMME PLANIFICATION D'UN MILIEU DE VIE DURABLE**

La directrice générale informe les élus que le programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal devrait être de retour. De plus, un nouveau programme quant à la planification de milieu de vie durable devrait être lancé. Des annonces devraient être faites prochainement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13245-03-19

### **REMPLACEMENT - NOMINATION COMITÉ D'ANALYSE D'ŒUVRES D'ART SUR LE PARC LINÉAIRE ET FONDS CULTUREL**

ATTENDU que Mme Valérie Panneton et Mme Janie Dumas-Jasmin siégeaient sur les comités de sélection de projets pour le 3<sup>e</sup> appel de projets de mise en œuvre du Fonds culturel et pour le concours d'art public pour la réalisation d'une œuvre d'art sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU les départs de Mme Valérie Panneton et de Mme Janie Dumas-Jasmin de ces comités;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de nommer comme membres de ces comités Mme Myriam Gagné, chargée de projet, en remplacement de Mme Janie Dumas-Jasmin et Mme Valérie Levasseur en remplacement de Mme Valérie Panneton.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

M. Luc St-Denis revient siéger, il est 13 h 50.

\*\*\*\*\*

**SERVICE D'INGÉNIERIE**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13246-03-19

**PROJET DE LA GARE DE MONT-LAURIER - PHASE 2 |  
FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS  
(FARR)**

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC, au terme de la résolution MRC-CA-14906-03-19;

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2018-2019 sont :

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides ;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables ;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

ATTENDU les efforts considérables entrepris par la MRC les dernières années dans la mise en valeur du site de l'ancienne gare au km 200 et l'appui financier du FARR dans ces projets;

ATTENDU que l'aménagement du site de l'ancienne gare sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord répond à plusieurs priorités régionales dont notamment les priorités 1, 2 et 3 et que ledit parc linéaire a été identifié comme un dossier prédominant par le comité directeur;

ATTENDU que l'aménagement du site de l'ancienne gare a pour but de mettre en valeur un lieu patrimonial et touristique régional important pour l'ensemble de la région des Laurentides, marquant le « km 200 », soit une des extrémités du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que ce projet de mise en valeur permettra d'augmenter la fréquentation du site et bonifier l'offre de service disponible pour les différents utilisateurs et ainsi, améliorer l'expérience de ceux-ci;

ATTENDU le dépôt du plan d'aménagement et les actions identifiées par l'Enclume (MRC-CC-12948-06-18);

ATTENDU le projet présenté par la directrice du service

d'ingénierie prévoyant entre autres un débarcadère avec aire de virage, un lien cyclable et piétonnier adjacent au débarcadère, de l'aménagement paysager ainsi que de l'éclairage;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets inter-MRC du FARR 2019-2020 pour un montant maximum de 400 000 \$ quant à la phase II de mise en valeur de la gare au km 200.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Mme Annick Brault quitte la séance, il est 14 h.

\*\*\*\*\*

### **DOSSIERS EN COURS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)**

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses que le 7 mai prochain, une rencontre se tiendra avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et les invite à l'informer des dossiers actuellement en cours entre leurs municipalités et le ministère.

\*\*\*\*\*

### **FORMATION - ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC**

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses que l'Ordre des ingénieurs du Québec offrira une formation aux employés et élus municipaux afin de les renseigner sur la *Loi sur les ingénieurs*. Cette formation d'une durée de 90 minutes se déroulera le 24 avril 2019 à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle. L'invitation a été transmise aux municipalités le 5 mars dernier.

\*\*\*\*\*

### **PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) - QUESTIONNAIRE STANTEC**

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses qu'un questionnaire portant sur les enjeux de sécurité routière sur les réseaux municipaux sera transmis aux municipalités. L'information récoltée servira dans l'élaboration du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

\*\*\*\*\*

## **SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13247-03-19

### **REGISTRES DE CHÈQUES FÉVRIER 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 53113 à 53274, totalisant 566 837,08 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019. Le chèque numéro 51056 daté du 11 janvier 2018, au montant de 100 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 53257 daté du 25 février 2019. Le chèque numéro 51965 daté du 28 juin 2018, au montant de 1 919 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 53273 daté du 25 février 2019 et le chèque numéro 52989 daté du 8 janvier 2019, au montant de 12 000 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 53274, daté du 8 janvier 2019;
- le registre des prélèvements quant à la carte de crédit Visa Desjardins totalise un montant de 26 \$;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514958 à 514974 (élus), les numéros 514913 à 514957 (employés), et les numéros 514975 à 515019 (employés), totalisant 128 927,36 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèque portant le numéro 417, au montant de 115,13 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros portant les numéros 1289 à 1293, totalisant 3 162,73 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.
- le registre de chèques des Parcs régionaux, portant le numéro 16, au montant de 1 100 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 872 à 882, totalisant 22 553,33 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Mme Annick Brault revient siéger, il est 14 h 10.

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13248-03-19

### **OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉVAL-01-2019 | SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation quant aux services professionnels en évaluation foncière (ÉVAL-01-

2019);

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire et la recommandation du comité d'analyse, daté du 22 mars 2019;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire et la recommandation du comité d'analyse, daté du 22 mars 2019 et d'octroyer le contrat pour des services professionnels en évaluation foncière (ÉVAL-01-2019) au seul soumissionnaire à avoir déposé une soumission jugée recevable par le comité d'analyse, soit la firme Servitech, dont les prix soumissionnés sont de 135 \$/heure pour les services d'un évaluateur agréé, de 80 \$/heure pour les services d'un technicien sénior en évaluation foncière et de 1 250 \$ comme tarif forfaitaire pour les déplacements dans la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Mme Annick Brault revient siéger, il est 14 h 10.

\*\*\*\*\*

#### **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13249-03-19

#### **RAPPORT ANNUEL 2018 ET PLAN D'ACTION 2019 DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2018 et le plan d'action 2019 de la Corporation du Parc régional de la Montagne du Diable tel que présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13250-03-19

#### **RAPPORT ANNUEL 2017-2018 ET PLAN D'ACTION 2019 DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2017-2018 et le plan d'action 2019 de la Société de développement du réservoir Kiamika tel que présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

#### **SOUTIEN DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement informe les maires et mairesses que le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide pour l'élaboration d'un plan

régional pour les milieux humides et hydriques. Les MRC recevront un chacune un soutien financier d'un montant de 83 300\$ pour la réalisation de leur plan régional. Un plan de travail et un échéancier seront présentés prochainement.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13251-03-19

**TPI | UTILISATION DU FONDS DE MISE EN VALEUR :**  
**BANQUE DE TERRES À VOCATION ACÉRICOLE**

ATTENDU que dans le cadre du programme « Priorités bioalimentaires – Volet 2 » du MAPAQ, la MRC a déposé un projet intitulé « Développement d'une banque de terres à vocation acéricole pour le déploiement d'une filière spécialisée dans la MRC d'Antoine-Labelle »;

ATTENDU que le projet consiste à valider sur le terrain le potentiel acéricole réel de 15 secteurs relevés par les inventaires cartographiques effectués lors d'une première phase d'étude;

ATTENDU que le projet comprend également l'établissement d'un diagnostic sylvicole ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement forestier préparatoire;

ATTENDU qu'à terme, le projet vise à doter la région d'environ 500 ha d'emplacements « prêts à exploiter », assurant ainsi des conditions gagnantes de démarrage de nouvelles entreprises acéricoles;

ATTENDU que les lots intramunicipaux de la MRCAL sont visés par ce projet, lequel permettra de mettre en disponibilité des sites qualifiés propices à l'implantation de nouvelles érablières, et ce, dans l'optique d'octroi de nouveaux contingents acéricoles envisageable au cours des prochaines années;

ATTENDU que ces nouveaux outils viendront faciliter la mise en valeur du potentiel acéricole du territoire et favoriser son émergence;

ATTENDU que le MAPAQ a confirmé son acceptation du projet déposé et le financement de 50 % des coûts totaux de celui-ci estimé à environ 300 000 \$;

ATTENDU que le projet s'étale sur une période de trois ans et que le MAPAQ versera annuellement 50 000 \$ à la MRCAL pour la poursuite du projet;

ATTENDU que l'autre 50 % doit être versé par le promoteur du projet et que le montage financier prévoit un investissement en argent de 108 800 \$ étalé sur trois ans;

ATTENDU que la facturation des permis d'exploitation acéricole génère actuellement environ 38 000 \$ annuellement et qu'il y a lieu de croire que ces sommes augmenteront au cours des prochaines années avec la mise en disponibilité de nouveaux sites;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif de la

MRC contenue dans la résolution MRC-CA-14920-03-19;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation du fonds de gestion des TPI pour procéder au financement du projet et de prélever un montant total de 108 800 \$ sur trois ans, soit environ 36 270 \$ par année.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tout document relatif aux ententes de financement à intervenir entre la MRCAL et le MAPAQ.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13252-03-19

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA -**  
**DEMANDE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT Q-2 R.22**  
**CONCERNANT LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ATTENDU la demande de la municipalité de La Macaza quant à une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de réviser le règlement Q-2 R.22 concernant les installations septiques;

ATTENDU que le règlement québécois sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 r.22) a été adopté il y a près de 40 ans;

ATTENDU que ledit règlement se base sur le nombre de chambres pour déterminer la capacité minimale de l'installation septique d'une résidence, et ce, sans égard au nombre de personnes habitant réellement ladite résidence;

ATTENDU que selon les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre moyen de personnes par ménage privé est passé de 2,9 en 1981 à 2,3 en 2016, ce qui représente une baisse de 21 %;

ATTENDU que cette baisse fait en sorte que la fréquence de vidange ou de mesurage des boues des installations septiques pourrait être revue à la baisse afin de tenir compte de la surcapacité desdites installations en regard de la population réelle des résidences qu'elles desservent;

ATTENDU qu'une telle révision permettrait aux résidents concernés d'économiser de l'argent sans toutefois mettre en péril la santé humaine ni la qualité de l'environnement;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de La Macaza et de demander au ministère de l'Environnement du Québec d'étudier la possibilité de réviser la règlement Q-2 r.22 afin de tenir compte des changements démographiques ayant pour effet de réduire les besoins réels quant à la fréquence de vidange ou de mesurage des boues des installations septiques.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*



**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU LAC DES TRENTE ET UN MILLES**

Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain et représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de la Société d'aménagement et de gestion environnementale (SAGE) du bassin versant du lac des trente et un milles, informe les maires et mairesses que le 12 avril 2019 le conseil d'administration se prononcera sur la fusion de l'organisme avec la Corporation du parc régional du lac 31 milles.

Une rencontre est prévue prochainement entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la MRCAL. La MRCVG présentera l'avancement du projet du Parc régional du lac des 31 milles.

\*\*\*\*\*

**VISITEURS**

**CDC HAUTES-LAURENTIDES**

Mme Marie-Hélène Gaudreau, directrice générale de la CDC Hautes-Laurentides est présente et informe les maires et mairesses de la tenue du Salon des aînés le 25 avril 2019 et discute des différentes activités lors de cet événement. Elle les invite à être présents pour une haie d'honneur.

\*\*\*\*\*

**CORPORATION DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

M. Jean-Sébastien Thibault, directeur général de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord est présent et informe les maires et mairesses des grandes lignes du rapport annuel qui a été déposé lors de la séance du 26 février dernier. Il présente également les grandes lignes d'un projet d'investissement pour le parc linéaire.

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13253-03-19

**PROCESSUS D'APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2019-2020**

ATTENDU le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour trois ans, soit de 2018 à 2021;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu une entente intermunicipale de fourniture de services avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi de l'entente pour assurer la mise en œuvre;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel de projets pour le volet "Interventions ciblées";

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption du processus d'appel de projets 2019-2020 lors de la rencontre du 13 mars 2019;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le processus d'appel de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2019-2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13254-03-19

#### **REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8039 à 8063, totalisant 49 552,66 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DU PERSONNEL**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13255-03-19

#### **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM**

ATTENDU la démission de M. Kaven Davignon, directeur général adjoint de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une personne au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint par intérim;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de nommer M. Guy Quevillon, actuellement directeur du service de l'évaluation foncière, à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint par intérim de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, à compter du 26 mars 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES ET  
EFFETS BANCAIRES QUANT AUX COMPTES DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser, à compter du 26 mars 2019, la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides à honorer, payer et débiter aux comptes de la MRC d'Antoine-Labelle, tout chèque portant les signatures imprimées électroniquement, du préfet et de la directrice générale et dont les spécimens de signatures seront fournis à la caisse.

De plus, en cas d'impossibilité de produire les signatures électroniques, la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides est, par la présente, autorisée à honorer, payer et débiter aux comptes de la MRC d'Antoine-Labelle concernés, tous les chèques signés et libellés avec deux des signatures autographiées, à savoir :

**DEUX D'ENTRE EUX :**

Préfet : M. Gilbert Pilote (*ou Signature électronique*);  
Préfet suppléant : M. Georges Décarie  
Directrice générale : Me Mylène Mayer (*ou Signature électronique*);  
Directeur général adjoint par intérim : M. Guy Quevillon

**POUR LES FOLIOS SUIVANTS : 82685 (Adm. Gén.), 82686 (TNM), 82689 (TNM-Fonds de parcs), 83453 (TPI), 85259 (Fonds de gestion et de mise en valeur de la MRC d'Antoine-Labelle) et 85449 (Fonds d'investissement économique de la MRC d'Antoine-Labelle), 85458 (Fonds des parcs régionaux), 85491 (Cour municipale), 85794 (FLI/FLS).**

**ET DEUX D'ENTRE EUX :**

Directrice générale : Me Mylène Mayer (*ou Signature électronique*);  
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim : M. Guy Quevillon  
Adjointe à la direction générale/activité financière : Mme Nicole Laurin

**POUR LE FOLIO : 82 687 (Fiducie (VENTE POUR TAXES (VPT))).**

Il est de plus résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-12669-11-17 relative aux signatures électroniques.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU la démission de l'agente de développement culturel le 8 mars 2019 et l'analyse de la charge de travail;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à

préparer une description de tâches d'agent de développement culturel et du territoire et d'autoriser celle-ci à procéder l'appel de candidatures afin de combler le poste d'agent(e) de développement culturel et du territoire, poste occasionnel de 24 mois.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est absent. N'était pas disponible en après-midi, celui-ci a rencontré et présenté son rapport en séance de travail.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13258-03-19

### DEMANDE DE BONIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT ET D'INCLUSION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AUX ZONES ÉLOIGNÉES POUR INVESTISSEMENT RELATIF AU MATÉRIEL DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

ATTENDU que le crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation a fait ses preuves comme incitatif performant pour accélérer la prise de décision des décideurs et favoriser la localisation des projets de transformation en territoire ressource éloigné ;

ATTENDU que pour l'application du crédit d'impôt pour investissement, la MRC d'Antoine Labelle est incluse par le ministère des Finances dans les zones intermédiaires ce qui lui donne accès à un taux d'application de 20 % alors qu'il est de 40 % dans les « zones éloignées » ;

ATTENDU que les analyses menées par l'Institut de la Statistique du Québec permettent de démontrer que la MRC d'Antoine-Labelle présente les caractéristiques d'une « MRC éloignée » ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville de Mont-Laurier souhaitent soutenir le développement du secteur forestier et manufacturier et créer un environnement d'affaires favorable à l'accélération des investissements manufacturiers sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le développement économique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle constituerait un investissement rentable pour le gouvernement du Québec ;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Finances, conjointement avec la Ville de Mont-Laurier :

- D'inclure la MRC d'Antoine-Labelle dans les zones éloignées pour l'application du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation;

- De bonifier le taux d'application du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation à 40 %, tel que consenti aux régions éloignées comme l'Abitibi Témiscamingue en 2019 et de maintenir ce taux pour une période suffisante pour soutenir la reprise des investissements sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- De mandater le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, accompagné du préfet, à assurer le suivi du dossier.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **TRAVAUX DU COMITÉ SUPPORT PUBLIC-PRIVÉ**

Un état de situation est fait sur les travaux du comité public-privé.

\*\*\*\*\*

### **POINTS D'INFORMATION**

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Colloque | Organisation d'événements sportifs & la gestion d'installations sportives organisées par le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides – 1 & 2 mai 2019;
- Forum « On s'adapt'eau climat » - COBALI;
- Fiches techniques sur l'emploi pour la MRC d'Antoine-Labelle;
- 4<sup>e</sup> Rendez-vous Collectivités viables;
- Déclaration d'urgence climatique;
- Appel de projet 2019 – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés.

\*\*\*\*\*

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 55.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière**